



SECRETARIAT

☎ : 019/33.93.40
📠 : 019/32.82.29

N° RS/CH

AVIS A LA POPULATION

SUPPRESSION DES PERMANENCES DES MARDIS DE 16 A 19 H

Compte tenu du peu d'intérêt réservé par la population à l'accès aux bureaux administratifs après 16 H et du coût de ce service au cours du semestre écoulé, les permanences du mardi sont supprimées à partir de ce jour.

M. le Secrétaire communal peut vous recevoir ce 3 mars 2009.

La permanence du samedi matin (Etat civil/population) 9 à 12 H est évidemment maintenue.

La conseillère en énergie continuera à recevoir le mardi jusqu'à 18 heures et, **sur rendez-vous**, jusqu'à 19 heures, comme le samedi de 9 à 11 H.

Les **permanences du mardi jusqu'à 19 heures pour les services de population, état civil, logement, travaux, urbanisme et environnement, pensions-handicapés-milice** seront assurées sur **RENDEZ-VOUS pris avant le lundi midi** aux n^{os} téléphone suivants :

Travaux : M. Jacques DAUTRELOUX : **019/33 93 70**

Urbanisme-environnement : Mme Fabienne LEDUC : **019/33 93 75**

Autres services : M. Robert SERVAIS : **019/33 93 50** ou **0475/58 17 98**

M. André VANBRABANT : **019/33 93 51**

M. Jean Luc NOBLUEZ : **019/33 93 49**
